

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

Le six avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de la commune de PLASSAC s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LANGLAIS Jean-Charles, Maire, d'après convocations faites le trente-et-un mars deux mille vingt-deux.

Membres présents : Mrs LANGLAIS Jean-Charles, CERCEAU Fabrice Mmes POTET Christiane, DAVID Eliane, DELAIRE Sylvie, GILLET Maryvonne, GOURDON Corinne, MARTINEAU Marthe, Mrs AUPY Christophe, GERGOUIL Patrick, LIAIGRE Xavier, MARATHE Freddy, RICHARD Christophe

Membres absents : M. BUGEAU Bruno

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme POTET Christiane ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 2 MARS 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des votants.

2) LES EMPLOYES COMMUNAUX

- M. Arnaudeau Fabien a signé un contrat de travail pour le remplacement de M. Lehay Patrice. jusqu'au 21 mai 2022
- Le contrat de Mme Poivert Nathalie est prolongé jusqu'au 14 avril, fin du temps partiel thérapeutique de Mme Bonneaud Béatrice.
 - M. le Maire propose d'établir un contrat d'accroissements d'activité jusqu'à la fin d'année scolaire 2022

3) TRAVAUX ET ACHAT DIVERS

- Point sur la reconstruction de la boulangerie :
 - Rencontre avec l'architecte le 8 mars avec le boulanger.
 - Fourniture du projet détaillé au plus tard le 01/04 , il restera à indiquer l'emplacement des différents matériels pour l'implantation des réseaux.
- L'assurance a été recontacté le 10/03 pour la prise en charge de l'augmentation des prix
- Point sur les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable (réunion de chantier tous les mardis à 16h30) => M. Cerceau et M. Langlais
Mme Delaire indique un manque de pression sur son installation. M. Cerceau contacte la RESE demain
- Réception de la désherbeuse le 23/03 4 passages la première année
- Devis.
 - Devis reçus :
 - Atlantic route: point a temps : 6120,00€
 - Atlantic route: point a temps : 5752,80€
 - Devis validés :
 - Kit CPL WIFI : Amazon 60,37€ (à rembourser à M. Langlais)
 - Centrakor : 47,86 € (à rembourser à Mme Potet)
 - Atlantic route: point a temps : 22613,40€
 - BOUTON : élagage au lamier 1353,60€
 - ATEL : entretien espaces verts 10 jours : 5712€

4) REMBOURSEMENT ACHAT EFFECTUE PAR UN ELU

Monsieur le Maire informe le conseil de l'arrivée de réfugiées ukrainiennes dans le logement situé au 5 rue de la croix blanche.

L'aménagement de ce logement a donné lieu à des dépenses de petit équipement.

Il informe que ces achats ont été effectués par lui-même et Mme Potet pour un montant de 108,23 €, et en demande le remboursement.

M. le Maire et Mme Potet sortent de la salle afin que le conseil délibère.

Après avoir pris connaissance des factures et après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le remboursement de ces factures à M. le Maire pour la somme de 60,37 € et Mme Potet pour 47,86 €

1) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF 2021

Sous la présidence de Madame DAVID Eliane, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit comme suit :

Dépenses/Recettes	Commune	Pôle médical
Investissement		
Résultat reporté	-119 727,96	-21 266,64
Dépenses	105 279,81	22 579,25
Recettes	158 003,92	21 541,64
Résultat cumulé	-67 003,85	-22 304,25
Reste à réaliser	135 032,00	0,00
Besoin de financement	202 035,85	22 304,25
Fonctionnement		
Résultat reporté	308 963,67	30 861,48
Dépenses	395 946,56	7 362,99
Recettes	645 415,58	35 723,37
Résultat cumulé	558 432,69	59 221,86

Total résultat cumulé : 393 314,45 €

Hors de la présence de Monsieur LANGLAIS Jean-Charles, le Maire, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2021.

2) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 BUDGET COMMUNE ET POLE MEDICAL DRESSES PAR LE TRESORIER

Le conseil municipal constate que les résultats des comptes administratifs 2021 et des comptes de gestion présentés par Monsieur le Trésorier pour l'année 2021 sont concordants. Le conseil adopte les comptes de gestion 2021, à l'unanimité des membres présents.

3) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2021,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

> Un excédent de fonctionnement de :	249 469,02 euros
> Un excédent reporté de :	308 963,67 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	558 432,69 euros
> Un déficit d'investissement de :	67 003,85 euros
> Un déficit des restes à réaliser de :	135 032,00 euros
Soit un besoin de financement de	202 035,85 euros

Décide, sur proposition du Maire, à l'unanimité des présents,
d'affecter au budget 2022 le résultat comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2021 : Excédent	558 432,69 euros
- affectation en réserve (compte 1068)	202 035,85 euros
- Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) :	356 396,84 euros
- Résultat d'investissement reporté (compte 001) : Déficit	67 003,85 euros

4) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET POLE MEDICAL

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2021,
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

➤ Un excédent de fonctionnement de :	28 360,38 euros
➤ Un excédent reporté de :	30 861,48 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	59 221,86 euros

La section d'investissement du dit compte administratif fait apparaître :

➤ Un déficit d'investissement de :	22 304,25 euros
➤ Un déficit des restes à réaliser de :	0,00 euros
soit un besoin de financement de	22 304,25 euros

Décide, sur proposition du Maire, à l'unanimité des présents,
 d'affecter au budget 2022 le résultat comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2021 : Excédent	59 221,86 euros
- affectation en réserve (compte 1068)	22 304,25 euros
- Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) :	36 917,61 euros
- Résultat d'investissement reporté (compte 001) : Déficit	22 304,25 euros

5) BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE

❖ **Fonctionnement**

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'élèvent à 835 422,84 €. Les subventions sont reconduites.

❖ **Investissement**

Les principaux postes sont les suivants :

Rbst capital emprunts	19 900,00 €
Achat tracteur	85 000,00 €
Travaux bâtiments	299 617,00 €
Travaux de Voirie et réseaux	141 888,00 €
Cimetière et monuments	9 730,00 €
Matériel divers	38 562,00 €

Le budget d'investissement s'élève à 667 327,85 €, celui de fonctionnement à 835 422,84 €
 soit un budget total de 1 502 750,69 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget 2022.

6) BUDGET PRIMITIF 2022 POLE MEDICAL

❖ **Fonctionnement**

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'élèvent à 69 028,00 €.

❖ **Investissement**

Les recettes et dépenses de d'investissement s'élèvent à 49 501,25 €.

soit un budget total de 118 529,25 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget 2022.

7) VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 juin 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,22 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 40,50 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 21,97 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents,

- **de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022**
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

5) PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par deux sociétés pour un projet de parc photovoltaïque sur la parcelle cadastrée ZS52 située au Bois Pavé.

Afin de répondre à ces sociétés, M. le Maire demande aux conseillers leurs avis sur l'implantation de ce projet sur la commune.

Après délibération, avec 11 voix pour et 3 abstentions, le conseil accepte le principe.

6) ACHAT IMMEUBLE

M. le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la profession de foi lors des élections municipales de 2020, il était proposé une réflexion sur le projet d'une résidence service seniors.

Pour ce faire, en premier lieu, il convient de constituer une réserve foncière.

Il se trouve qu'une propriété comprenant un immeuble situé au 102 avenue de Haute Saintonge sur la parcelle cadastrée A1394 ainsi que des terrains cadastrés A 325-326-315 est disponible à la vente. Après discussion avec les propriétaires en indivision, M. le Maire propose au conseil municipal de faire une proposition d'acquisition de ce bien pour un montant de 85 000 €.

7) INFORMATIONS DIVERSES

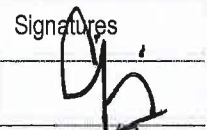


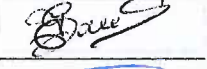


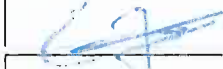





- Mutualia : proposition de protection santé communale. M. le Maire contacte M. Grelier, correspondant pour cette proposition, afin d'avoir plus d'information quant au rôle de la commune.
- Cessation d'activité au 1er avril 2022 de Mme LINART, orthophoniste au pôle médical.
- Recensement des logements vacants pour proposer aux propriétaires bailleurs un accompagnement des aides à la rénovation
- Accueil de 3 ukrainiennes et 2 enfants dans le logement 5 rue de la croix blanche. Visite ce jour à 17h30

8) MANIFESTATIONS PASSES ET A VENIR

- 30/03 18h Audio sur accueil des ressortissant des Ukrainiens => M. Langlais
- 04/04 à 9h réunion de comité du SDEER à Saintes => M. Langlais
- 05/04 TGI de Saintes affaire LABLANCHE /Commune de Plassac
- 08/04 à 14h30 Réunion du Comité de suivi des actions forestières de Haute-Saintonge, à la Maison de la Forêt

- 09/04 à 20h30 centre des congrès de Jonzac , concert de solidarité "sur scène pour l'Ukraine"
- 09/04 à 20h30 Théâtre à St Genis, aide à l'Ukraine
- 10/04 1er tour des élections présidentielles
- 11/04 à 14h30 à la mairie de st genis , Rdv avec Le cabinet ALTEREO afin d'évoquer les conditions actuelles de révision de nos documents d'urbanisme => M. Langlais
- 15/04 à 15h30 au centre des congrès de Jonzac , conseil communautaire => M. Langlais
- 24/04 2ème tour des élections présidentielles
- 25/04 début de la campagne de vérification des assainissements individuels par l'entreprise NCA environnement

Fait et délibéré à Plassac, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre Mesdames et Messieurs les membres présents à la réunion.

Noms-Prénoms	Signatures		Signatures
LANGLAIS Jean-Charles		AUPY Christophe	
POTET Christiane		BUGEAU Bruno	Absent
DAVID Eliane		GERGOUIL Patrick	
CERCEAU Fabrice		LIAIGRE Xavier	
DELAIRE Sylvie		MARATHE Freddy	
GILLET Maryvonne		RICHARD Christophe	
GOURDON Corinne			
MARTINEAU Marthe	